

10.MSI.113



## Motion pour une loi sur les projets d'agglomération et la constitution d'un fonds cantonal d'investissement

### Développement.

La réalisation des projets d'agglomération représente un enjeu majeur pour l'avenir de notre canton. Le développement des infrastructures de transport et de mobilité douce est en effet essentiel pour concilier des objectifs de développement économique et démographique avec des exigences environnementales et de qualité de vie. Dans le plan directeur cantonal, le canton affirme d'ailleurs vouloir « assurer la cohérence entre les projets d'agglomération et les autres éléments de la stratégie cantonale d'agglomération. Il est une force de proposition pour répondre aux exigences de la politique fédérale des agglomérations et définit les règles aux niveaux spatial et institutionnel (PDCn volet stratégique p.14) ».

Si l'on prend en compte les projets d'agglomération existants (PALM, Projet d'agglomération franco-valdo-genevois et l'AggloY) et en cours d'élaboration dans le canton (Chablais Agglo et le projet Riviera), ce sont plus de deux milliards de francs qui devraient être investis d'ici à 2025, sans compter d'éventuels développements futurs et nouveaux projets. Envisagée globalement, la réalisation des projets d'agglomération constitue incontestablement **le chantier majeur du canton de ces 15 à 20 prochaines années.**

La concrétisation de ces différents projets est toutefois complexe, en raison notamment du nombre d'acteurs impliqués (Confédération, Canton, communes, entreprises de transport, voire autorités extérieures au canton). Mais au-delà des défis institutionnels abordés dans d'autres interventions parlementaires (cf. postulat Mahaim 08\_POS\_039), le risque majeur est d'ordre financier. Pour de nombreuses communes, les investissements en jeu représentent des sommes considérables, parfois hors de portée des moyens à disposition, sans compter que les communes assurent une part importante des dépenses de fonctionnement des compagnies de transports publics. Indéniablement, une plus forte implication financière du canton permettrait de faciliter et de garantir la concrétisation des projets d'agglomération.

Le contexte y est d'ailleurs favorable. Le canton affiche depuis quelques années une très bonne santé financière et a divisé le montant de sa dette par trois. Au Grand Conseil vaudois, de nombreuses interventions ont d'ailleurs relevé la nécessité de développer la politique d'investissement. A l'heure actuelle, les investissements du canton ne représentent même pas la moitié des investissements cumulés des communes vaudoises ! Et les montants effectivement investis par le canton sont régulièrement inférieurs aux prévisions budgétaires. Ces derniers mois, plusieurs voix se sont élevées pour réclamer un engagement plus fort du canton en faveur des projets d'agglomération et la piste d'un fonds cantonal a également été évoquée.

La présente motion entend aujourd'hui concrétiser ces pistes en proposant au canton de se doter d'une **loi sur les projets d'agglomération instituant un fonds cantonal en faveur de la réalisation des infrastructures de transports et de mobilité douce.** Un tel projet devrait permettre de donner une base légale au financement et à la gestion des projets d'agglomération et de « réserver » aujourd'hui les montants nécessaires à la réalisation des différentes mesures, hors des mécanismes de compensation.

- La motion propose d'abord de poser le principe de l'engagement du canton dans le développement et la réalisation des projets d'agglomération s'agissant de la

réalisation des infrastructures de mobilité (transports publics, mobilité douce, réaménagements routiers).

- Elle propose également de préciser la prise en charge financière du canton en matière de projets d'agglomération. Elle demande en particulier que le canton :
  - o finance pleinement les investissements relatifs aux lignes de bus à haut niveau de service, assimilant cette technologie à des lignes de trafic urbain en site propre, reconnues d'intérêt régional tel que le tram ;
  - o et qu'il participe aux investissements relatifs à la mobilité douce, à la modération de trafic et aux P+R alors qu'ils sont aujourd'hui pour l'essentiel à la charge des communes.

Cette participation accrue du canton aux charges d'investissement facilitera la réalisation de ces infrastructures qui concernent souvent plusieurs communes et limitera les blocages.

- Pour assurer la réalisation et le financement des projets d'agglomération, la motion demande enfin la création d'un fonds d'investissement d'une durée limitée (2030 au plus tard) destiné à prendre en charge la part cantonale à ces investissements, à préfinancer des contributions attendues de la Confédération ou encore à préfinancer des investissements à charge des communes.
- Le présent fonds, d'un montant d'au moins deux milliards, devra être alimenté par le canton mais pourrait aussi recevoir des contributions extérieures d'organismes publics ou privés (on pense par exemple à la BGV ou aux Retraites populaires), rémunérées à un taux d'intérêt réduit.
- Afin de garantir une égalité de traitement et favoriser la réalisation parallèle des différents projets d'agglomération, ce fonds devrait prévoir des enveloppes spécifiques pour chaque projet d'agglomération, gérée de manière régionale et garantissant une représentation démocratique des différentes collectivités impliquées.

Ainsi la réalisation de l'ensemble des projets d'agglomération évalués positivement par la Confédération pourra être garantie quelque soit leur degré actuel de maturité ; cela permettra également d'éviter une concurrence contreproductive entre les différentes régions du canton.

---

## Motion

Par cette motion, nous demandons donc au canton de créer une base légale (par exemple Loi sur les projets d'agglomération) pour la réalisation des projets d'agglomération. La présente loi devrait régler la participation du canton aux dépenses d'investissements (not. et y compris financement des lignes de bus à haut niveau de service et participation aux projets de mobilité douce, de modération de trafic et P+R) ; instituer un fonds cantonal d'investissement d'une durée limitée ; et prévoir une gestion régionale de celui-ci, spécifique à chaque projet d'agglomération et garantissant une représentation démocratique.

Grégoire Junod

Vassilis Venizelos

Béatrice Métraux

Valérie Schwaar

Jean-Michel Dolivo

Développement  
+ service commission

Liste des députés signataires – état au 24 août 2010

Abbet Raphaël	Cachin Jean-François	Dolivo Jean-Michel
Aebi Jean-Robert	Calpini Christa	Ducommun Philippe
Aellen Catherine	Capt Gloria	Dufour Claude-Eric
Amarelle Cesla	Chapalay Albert	Durussel José
Amstein Claudine	Chappuis Laurent	Duvoisin Ginette
Ansermet Jacques	Chatelain André	Epars Olivier
Apothéoz Stéphanie	Chevalley Christine	Fardel Claude-André
Attinger Doepper Claire	Chevalley Edna	Favez Jean-Michel
Aubert Mireille	Chevalley Isabelle	Favrod Pierre-Alain
Baehler Bech Anne	Cherix François	Feller Olivier
Ballif Laurent	Chollet Jean-Luc	Ferrari Yves
Bally Alexis	Chollet Jean-Marc	Flora-Guttman Martine
Bavaud Sandrine	Christen Jérôme	Freymond Cantone Fabienne
Bernhard Maximilien	Clot Bertrand	Gaille Pierre-André
Berseth Verena	Cornamusaz Philippe	Gay Vallotton Michèle
Bolay Guy-Philippe	Cornaz-Rovelli Valérie	Girardet Lucas
Bonjour Eric	Courdesse Régis	Giardon Julien
Bonny Dominique-Richard	Debluè François	Glutz Félix
Borel Bernard	Décosterd Anne	Golaz Florence
Borloz Frédéric	Depoister Anne-Marie	Golaz Olivier
Bory Marc-André	Deriaz Philippe	Gorrite Nuria
Bottlang-Pittet Jaqueline	Desmeules Michel	Grandjean Pierre
Brélaz François	Despot Fabienne	Grobéty Philippe
Buffat Marc-Olivier	Devaud Grégory	Grognoz Frédéric
Buffat Michaël	Dind Claudine	Guignard Jean

# Liste des députés signataires – état au 24 août 2010

Guignard Pierre	Meyer Roxanne	Rochat Nicolas
Haenni Frédéric	Miéville Michel	Rostan Jacqueline
Haldy Jacques	Modoux Philippe	Roulet Catherine
Haury Jacques-André	Monod Alain	Ruey-Ray Elisabeth
Hurni Véronique	Montangero Stéphane	Saugy Roger
Jaquet-Berger Christiane	Mossi Michele	Savary Marianne
Jaquier Rémy	Mouquin Michel	Schwaab Jean Christophe
Jobin Philippe	Nicolet Jacques	Schwaar Valérie
Junglaus Delarze Suzanne	Pache Rémy	Schwab Claude
Junod Grégoire	Papilloud Anne	Silauri Alessandra
Kappeler Hans Rudolf	Payot François	Sonnay Eric
Kernen Olivier	Pernoud Pierre-André	Sordet Jean-Marc
Labouchère Catherine	Perrin Jacques	Surer Jean-Marie
Mahaim Raphaël	Pertusio Mario-Charles	Truffer Jean-Jacques
Maillefer Denis-Olivier	Pidoux Jean-Yves	Uffer Filip
Mange Daniel	Pidoux Pierre-André	Venzelos Vassilis
Manzini Pascale	Poncet Gabriel	Villa Sylvie
Marendaz André	Randin Philippe	Volet Pierre
Martinet Philippe	Rapaz Pierre-Yves	Vuillemin Philippe
Mattenberger Nicolas	Rau Michel	Walther Eric
Mayor Olivier	Reichen Gil	Weber-Jobé Monique
Maystre Tinetta	Renaud Michel	Wehrli Laurent
Melly Serge	Rey-Marion Ailette	Wyssa Claudine
Mercier Pierre-Alain	Reymond Philippe	Yersin Jean-Robert
Métraux Béatrice	Rithener Christiane	Zwahlen Pierre